

CONCOURS DES DÉCORATIONS DE NOEL 2025

Pour Noël, nos 3 villages de La Chapelle Longueville se pare de ses plus beaux habits de fête. Les maisons, balcons, terrasses, portails et jardins sont, chaque année, plus nombreux à être décorés pour le plaisir des yeux. C'est pour récompenser l'imagination des habitants que l'association

Les Autils organise, pour la 3ème fois, un concours des décorations de Noël.

L'association Les Autils vous proposent un concours, laissant place à l'imagination, la créativité, l'originalité, et la diversité.

Principes du concours :

Concours ouvert à tous les habitants de LA CHAPELLE LONGUEVILLE

Décoration extérieure de votre maison, balcon, terrasse, portail et jardin dans l'esprit de Noël Les décorations doivent être visibles de la rue

- Un jury, composé des membres du bureau, des bénévoles de l'association des Autils et des habitants volontaires de la commune.

L'objectif de ce concours est d'encourager et de récompenser les démarches individuelles ou collectives qui permettent d'améliorer le cadre de vie des habitants et de participer à l'animation de LA CHAPELLE LONGUEVILLE.

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : Objet

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, l'association Les Autils, organise un concours sur le thème des décorations de Noël afin de faire vivre l'esprit de Noël dans les rues de la commune de La Chapelle Longueville. Ce concours est gratuit et ouvert à tous les habitants de la commune. Il se déroulera du 15 au 28 décembre 2025.

2 catégories au choix (choix obligatoire à préciser lors de l'inscription)

- Tout en lumière (majorité de décorations lumineuses : la visite des jurys se fera de nuit ou fin de soirée)
- Matériaux naturels et recyclés (en majorité, donc la visite des jurys se fera en journée)

Article 2 : Inscription

Les participants doivent s'inscrire À PARTIR DU LIEN

<https://forms.gle/axfMhclBo2sW8mAj8> ou PAR MAIL en envoyant leurs coordonnées à lesautils27@gmail.com et le thème choisi.

Article 3 : Délai de participation

Les inscriptions doivent être transmises à l'association Les Autils au plus tard le 14 décembre 2025 minuit.

Article 4 : Critères de sélection

Le concours des décorations de Noël prend en compte :

- o La qualité de l'agencement des décorations de Noël : effet d'ensemble,
- o Le sens artistique : l'originalité,
- o La visibilité de la rue: critère d'animation de la voie publique,
- o Les décorations doivent être visibles de la rue.

Article 5 : Composition du jury

Le jury, composé des membres du bureau et des bénévoles de l'association Les Autils, adultes et enfants volontaires du village, récompensera les plus belles décorations.

Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours.

Article 6 : Résultats et remise des prix

Le résultat du concours est communiqué sur les réseaux sociaux de l'association les Autils
Un cadeau offert aux premiers gagnants de chaque catégorie. Si égalité, un tirage au sort sera réalisé.

Article 7 : Droit à l'image

Chaque participant autorise expressément les organisateurs à utiliser ou faire utiliser ou reproduire les photos de leurs illuminations et décorations, faire reproduire son nom, son image, sa voix en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour.

Article 8 : Acceptation du règlement

L'inscription au concours entraîne, de la part des participants, l'acceptation, sans réserve du présent règlement, du droit à l'image et ainsi que des décisions prises par le jury.